

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

L'inscription doit se faire au plus tard le 31 décembre de l'année N pour une prise en compte pour l'année N + 1.

Liste des documents à produire :

- Une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire).
- Un justificatif de domicile